

FORMATION POST-PERMIS

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles d'émargement à la demi-journée
- Attestation de fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Salle de cours équipées
- Remise d'un support de formation
- Questions/réponses
- Ordinateurs
- Vidéoprojecteurs
- Maquettes murales
- Bibliothèque / Vidéothèque
- REMC
- Cours conçus par notre équipe pédagogique
- Méthodes expositives (collectives ou individuelle)
- Magistrale -Démonstrative
- Interrogative
- Méthode active (collective ou individuelle)

DURÉE ET NOMBRE D'ÉLÈVES

- 7 heures soit 1 journée
- Entre six et douze

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription possible sous 48h après du secrétariat.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 110€ TTC

PRÉ-REQUIS

- Savoir parler, lire et écrire le français
- Avoir son premier permis B depuis au moins six mois et au plus douze mois
- Ne pas avoir commis, durant la période probatoire, d'infractions ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire

PERSONNES CONCERNÉES

Personnes souhaitant réduire leur période probatoire et changer d'assurance plus rapidement (de jeune conducteur à conducteur classique) et donc économiser des frais d'assurance

CONTEXTE

D'après l'Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route. Les jeunes permis ayant une période probatoire de 3 ans peuvent la voir réduite à 2 ans avec 2 points de plus la première année et encore 4 points la seconde année. Ceux ayant une période probatoire (conduite accompagnée) de 2 ans peuvent la voir réduite à 1 an et demi avec 3 points de plus la première année et 3 points de plus 6 mois après.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables
- Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement

VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluation sous forme de QCM réalisée au début à la fin de la formation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité

CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation et objectifs de la formation (10min)
- Questionnaire d'entrée en formation : auto évaluation (15min)
- Présentation et expérience de chaque membre du groupe (35min)
- Traitement du questionnaire d'auto-évaluation (45min)
- Perception des risques et mieux les appréhender (1h)
- Comprendre et résoudre des situations complexes (1h15)
- Être capable de construire et d'anticiper ses déplacements, prendre conscience des influences du contexte et être conscient des conséquences de ses décisions (1h45)
- Se connaître en tant qu'usager de la route et sensibilisation aux questions environnementales (1h)
- Bilan (15min)



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret numérique
- Attestation de fin de formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explicative
- Démonstrative, active et de guidage
- Questions/réponses
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite
- REMC

DURÉE DE LA FORMATION

- 20h minimum obligatoire
- Nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1261 € TTC

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Être âgé de 16 ans ou de 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)
- Être âgé de 17 ans le jour de l'examen pratique
- Posséder ASSR ou l'ASR
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis étant le préalable de toutes les autres catégories de permis de conduire

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC, c'est à dire assumer personnellement des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables
- Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement.
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire
- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous catégorie B1



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B

□ Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et les commandes du véhicule
- Savoir s'installer
- Savoir tenir et tourner le volant
- Le dosage de l'accélération et du freinage
- L'utilisation de la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

□ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation
- Choisir sa voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections
- Connaître la procédure pour tourner dans les intersections en sécurité
- Le franchissement de carrefour à sens giratoire
- Savoir se stationner en épi, en bataille et en créneau

□ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Gérer des croisements, dépassements et le comportement quand on est dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Savoir se comporter face aux divers usagers de la route avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Savoir conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

□ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant
- Connaître le comportement à adopter en cas d'accident
- Faire l'expérience des aides à la conduite: régulateur, limiteur ...
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite.



PERMIS DE CONDUIRE – PREPARATION A LA CONDUITE B78 VERS B

DISPOSITIFS DE SUIVI

☐ Tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

☐ Explicative, démonstrative, active et de guidage

☐ Salle de cours équipée de moyens multimédias

☐ Véhicules adaptés à l'enseignement à changement de vitesses manuel, en conformité des prescriptions réglementaires,

☐ Simulateur de conduite

☐ Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter

DURÉE DE LA FORMATION

☐ 7H de formation minimum

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis

Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

☐ Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

☐ A partir de 441 € TTC

PRÉ-REQUIS

☐ Être titulaire du permis B assorti du code restrictif B78 qui limite la conduite aux seuls véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales

☐ Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

PERSONNES CONCERNÉES

☐ Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, muni d'un changement de vitesses manuel

INFORMATIONS IMPORTANTES

☐ Les titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules équipés d'une boîte à embrayage automatique, pour des raisons médicales, restent soumis à la procédure de régularisation avec expert

☐ Formation réalisée par un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière, disposant du label de qualité prévu à l'arrêté du 26/02/2018

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

☐ Lever la restriction en suivant une formation dispensée dans un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière

☐ A l'issue de la formation le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuelles de façon simultanée avec les autres tâches de conduite

☐ Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif

☐ Attestation de fin de formation

☐ Formation non éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

☐ Cette formation ne fait pas l'objet d'une validation des acquis

☐ Un bilan de la prestation de circulation est réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type de véhicule

☐ Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur.

Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1 et l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie ; Permis de Conduire - levée code restrictif 78

☐ Cette formation est pratique, mais des apports théoriques indispensables sont délivrés par l'enseignant, à bord du véhicule.

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner en cours de validité, à l'exception, pour la séquence 1, de la partie sur simulateur.



PERMIS DE CONDUIRE – PREPARATION A LA CONDUITE B78 VERS B

▣ SÉQUENCE 1 : Durée minimale de 2 h

- Dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :
- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité. Cette séquence, peut être réalisée sur simulateur, notamment pour apprendre à utiliser la boîte de vitesses manuelle

▣ SÉQUENCE 2 : Durée minimale de 5 h

- Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :
- Savoir utiliser la boîte de vitesses manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'éco-conduite,
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation





PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 08/02/99
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
 Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1105 € TTC

DURÉE DE LA FORMATION

- 8h plateau hors circulation min obligatoire
- 12h circulation min obligatoire

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 ans au moins
- Pour les mineurs, disposer d'une autorisation parentale
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocycllette), de moins de 5 ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation
- Livret numérique

PERSONNES CONCERNÉES

- Le permis A1 autorise à conduire les motocyclttes dont la cylindrée n'excède pas 125cm³, et dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.1kW par kilogramme

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Être capable de conduire une motocycllette avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125cm³, d'une puissance n'excédant pas 11 kilowatts et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0.1 kilowatt par kilogramme
- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocycllette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocycllette à allure faible et soutenue
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire catégorie A1
- Permis de conduire de la catégorie A1, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux.
- Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A

☐ Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard,
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine
- Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

☐ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire

☐ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
- Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent

Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés

- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts

☐ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
- Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
- Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
- Pratiquer l'éco-conduite



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020
- Equipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école
- Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous :
www.auto-école-3d.fr,
www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

A partir de 1032 € TTC

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation
- Livret numérique

DURÉE DE LA FORMATION

- 20h minimum obligatoire HORS détenteurs permis A1
- 8h plateau hors circulation
- 12h circulation

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 18 ans au moins
- Être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR
- Disposer de l'admissibilité, délivrée à la suite de la réussite à l'ETM (Epreuve Théorique Motocyclette), de moins de 5 ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Les épreuves pratiques peuvent être passées sur un véhicule équipé d'un changement de vitesses automatique, le conducteur sera alors limité à la conduite de ces seuls véhicules
- Les titulaires d'un permis A1 bénéficient d'une réduction du temps de formation comprenant un minimum de 8h en circulation et un minimum de 8h hors circulation

PERSONNES CONCERNÉES

- Le permis A2 autorise à conduire une moto (avec ou sans side-car), dont la puissance n'excède pas 35 kilowatts (47,5 ch) et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kw par kilogramme ou un trois roues d'une puissance maximale de 15 kW
- La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70kW

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kilowatts et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0.2 kilowatt par kilogramme.
- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers.
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire catégorie A2
- Permis de conduire de la catégorie A2, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluation finale : épreuves pratiques plateau (hors circulation) de 10 minutes et circulation de 40 minutes, réalisées par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. Pour être reçu, vous devez valider les 5 exercices du plateau, obtenir 21 points sur 27 en circulation et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formation nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1, A2 et A du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1, A2 et A

- ☐ Compétence 1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation
- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard,
 - Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
 - Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
 - Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine
 - Descendre de la machine en sécurité
 - Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances
 - Monter et rétrograder les rapports de vitesse
 - Maîtriser la réalisation d'un freinage
 - Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité
 - Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager)
 - Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique)
 - Maîtriser les techniques d'inclinaison
 - Réaliser un freinage d'urgence
- ☐ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Connaître et respecter les règles de circulation
 - Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues)
 - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
 - Adapter l'allure aux situations
 - Etre en mesure de s'arrêter ou stationner et de repartir en sécurité
 - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
 - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- ☐ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Évaluer et maintenir les distances de sécurité
 - Croiser, dépasser, être dépassé
 - Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
 - Communiquer avec les autres usagers
 - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
 - Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
 - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
 - Savoir la pratiquer dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
 - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
 - Connaître la signalisation spécifique et les règles relatives à la circulation inter-files : types de routes et voies de circulations autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction.
 - Savoir la pratiquer dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts
- ☐ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Suivre un itinéraire de manière autonome
 - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
 - Connaître les principaux facteurs de risque, ceux plus spécifiques à la conduite des motocyclettes et les recommandations à appliquer
 - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir
 - Connaître les dispositifs d'aide à la conduite du véhicule (ABS, aides à la navigation, régulateur, limiteur de vitesse)
 - Avoir des notions sur l'entretien et le dépannage de la motocyclette
 - Pratiquer l'éco-conduite



PASSERELLE PERMIS DE CONDUIRE-CATEGORIE A2 VERS A

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Explicative, démonstrative, active et de guidage
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 23/04/2012
- Équipement de radioguidage homologué
- Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école "
- Équipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés)
- Piste
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

DURÉE DE LA FORMATION

- 7H de formation
- 2H de théorie
- 2H de pratique hors circulation
- 3H de pratique en circulation

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous :
www.auto-école-3d.fr,
www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 250 € TTC

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans
- Toute personne âgée d'au moins 20 ans au moment de la constitution du dossier
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Vous pouvez suivre la formation au cours des 3 mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire

PERSONNES CONCERNÉES

- La formation autorise la conduite des motos d'une puissance de plus de 35 kilowatt

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des motocyclettes
- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW, de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.
- Être capable de conduire une motocyclette avec ou sans side-car sans limite de puissance conformément à l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2ans
- Attestation de suivi de formation permettant la délivrance du Permis de conduire de la catégorie A, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation non éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Lors de l'audit de conduite, chaque stagiaire effectue 30 minutes au minimum de conduite et 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation
- La formation se clôture par 20 minutes d'échanges et de bilan de la journée de formation
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

CONTENU DE LA FORMATION

- Séquence théorique (2 heures) :
 - Présentation des stagiaires sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Conduite et produits psychoactifs
 - Présentation
 - L'(es) élève (s) est (sont) amené (s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu (s) et année (s) d'obtention, nombre de km parcourus/ an, type de motocyclette (s) utilisée (s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage ...
 - Accidentalité, Vitesse, Détectabilité
 - Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
 - Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
 - Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :



PASSERELLE PERMIS DE CONDUIRE-CATEGORIE A2 VERS A

CONTENU DE LA FORMATION

- Vitesse et perception visuelle ;
- Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
- Vitesse et conséquences sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence
- Explications et échanges sur la signalisation spécifique et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes : types de routes et voies de circulation autorisées, types de véhicules, vitesses autorisées, comportements à adopter, cas d'interdiction
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ ou de chute
- Conduite et produits psychoactifs
- Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans le cadre de la conduite
- Les sanctions

□ Séquence pratique hors circulation (2 heures) :

L'objectif de cette séquence n'est pas de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

-Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche

-mouvements et positionnements du regard

-mouvements et positionnements de la tête et du corps

-comprendre l'utilité du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices

-Explications et travail sur le freinage

-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée

-utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante

-explications sur le transfert des masses

-comment s'arrêter et repartir en courbe

-Explications et travail sur les techniques d'inclinaison

-réalisation d'exercices sur l'inclinaison de la machine : travail du guidon, des pieds et des genoux.

SEQUENCE 3 : circulation et clôture de la formation-durée : 3 heures

□ Séquence pratique en circulation (3 heures)

- L'objectif de cette séquence est de réaliser un audit de la conduite du ou des élève (s), principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action.
- La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de quatre élèves.
- Dans le véhicule suiveur prend (nent) place l'enseignant, installé au poste de conduite, en liaison radio avec l'élève conducteur de la motocyclette ainsi que, le cas échéant, au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique.
- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation. L'élève peut pratiquer la circulation inter-files dans les départements expérimentaux et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent. Dans ce cas, l'apprentissage insiste sur : la recherche d'indices et la perception des risques, la communication avec les autres usagers, le respect des distances de sécurité, l'adaptation de l'allure, notamment en fonction de la vitesse des véhicules dépassés.
- Ce bilan comprend :
 - le ressenti de l'élève sur sa prestation ;dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation ;un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW.
- Clôture de la formation-20 minutes
- Echanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).



FORMATION 7H DE MOTOCYCLETTES LEGERES OU VEHICULES DE LA CATEGORIE L5E

DISPOSITIFS DE SUIVI

☐ Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

DURÉE DE LA FORMATION

☐ 7H de formation
 ☐ Théorie 2H
 ☐ Formation pratique hors circulation 2H
 ☐ Formation pratique en circulation 3H

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les prérequis
 Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

☐ Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

☐ A partir de 250 € TTC



PRÉ-REQUIS

☐ Être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans
 ☐ Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

☐ Explicative, démonstrative, active et de guidage
 ☐ Salle de cours équipée de moyens multimédias
 ☐ Motocyclettes répondant au cahier des charges de l'arrêté du 18/02/2020
 ☐ Equipement de radioguidage homologué
 ☐ Gilet de haute-visibilité portant la mention " moto-école"
 ☐ Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
 ☐ Piste
 ☐ Supports pédagogiques remis aux stagiaires

INFORMATIONS IMPORTANTES

☐ La formation est accessible un mois avant la date anniversaire des 2 ans d'obtention du permis B

Sont dispensés :

- Les détenteurs du permis B avec équivalence A1 (avant le 1^{er} mars 1980)
- Les titulaires du permis B qui justifient une pratique de la conduite d'une motocyclette 125 cm³ au cours des 5 dernières années avant le 1^{er} janvier 2011 (ex : un relevé d'information auprès d'un assureur)
- Les titulaires du permis B depuis au moins 2 ans qui justifient une pratique de la conduite d'un scooter à 3 roues ou motocyclette au cours des 5 dernières années avant le 1^{er} janvier 2011

PERSONNES CONCERNÉES

☐ La formation autorise la conduite, sur le territoire national, d'un véhicule de la catégorie L5e à la triple condition que :

- le conducteur soit âgé de 21 ans
- le conducteur soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins 2 ans
- le conducteur ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréées au titre de l'article L.213-1 ou L.213-7

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

☐ Être capable de conduire une motocyclette 125CM3 en toute sécurité
 ☐ Maîtriser votre véhicule aussi bien à l'arrêt qu'en marche
 ☐ Adapter votre conduite à votre environnement et aux autres usagers
 ☐ Comprendre les particularités et les risques de la conduite en véhicule à deux roues
 ☐ Se familiariser avec ce type d'engin, au cours de 7 heures de formation théorique et pratique
 ☐ Adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement
 ☐ Réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation
 ☐ Attestation de suivi de formation 125 cm³ (7h)
 ☐ L'attestation de formation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'autorité compétente en même temps que le permis de conduire B en cours de validité
 ☐ En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise
 ☐ Attestation de fin de formation
 ☐ Formation non éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

☐ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur
 ☐ Évaluations théoriques et pratiques en continu

FORMATION 7H DE MOTOCYCLETTES LEGERES OU VEHICULES DE LA CATEGORIE L5E

CONTENU DE LA FORMATION

Arrêté du 08 novembre 2012 relatif à la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans

☐ Séquence 1 : Théorie 2H

- Étude de cas d'accidents caractéristiques : les accidents en deux-roues peuvent être très impressionnant. Il vaut mieux y être préparé pour connaître les gestes à adopter
- Conseils pour appréhender les risques liés à l'environnement : route glissante, conduite de nuit, vulnérabilité face aux automobilistes
- Acquisition et utilisation d'un équipement approprié : on ne peut pas partir rouler en moto ou en scooter sans s'équiper convenablement. Connaître les équipements obligatoires est primordial
- Conséquences physiques et physiologiques des chocs à grande ou petite vitesse

☐ Séquence 2 : Module hors circulation 2H

- Prise en main du véhicule : trouver son équilibre à l'arrêt et comprendre son fonctionnement
- Anticipation et position du regard avant tout changement de position
- Conduite à petite vitesse, seul ou avec un passager

☐ Séquence 3 : Module en circulation 3H

- Adaptation de la vitesse aux circonstances et aux conditions de circulation
- Sélection de la bonne voie, bon placement sur la chaussée
- Franchissement d'une intersection
- Dépassement en évitant le phénomène d'aspiration
- Prendre un virage en toute sécurité



PERMIS AM

DISPOSITIFS DE SUIVI

☐ Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

DURÉE DE LA FORMATION

☐ 8H de formation
☐ Théorie 2H
☐ Formation pratique hors circulation 2H
☐ Formation pratique en circulation 4H

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les prérequis
Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

☐ Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière et du CCS « Deux Roues » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

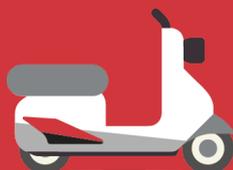
M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

☐ A partir de 250€ TTC



PRÉ-REQUIS

☐ Être âgé d'au moins 14 ans
☐ Être détenteur de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passée en classe de 5^e et 3^e) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière)
☐ Autorisation parentale pour les mineurs (fournie)
☐ Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

☐ Explicative, démonstrative, active et de guidage
☐ Salle de cours équipée de moyens multimédias
☐ Cyclomoteurs homologués
☐ Equipement de radioguidage homologué
☐ Gilet de haute-visibilité portant la mention "moto-école"
☐ Equipement de protection individuelle obligatoire apporté par le stagiaire : un casque de type homologué conformément à l'article R. 431-1 du code de la route, des gants homologués conformément à l'article R. 431-1-2 du code de la route, un blouson ou d'une veste manches longues, un pantalon ou d'une combinaison, de bottes ou de chaussures montantes, (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés).
☐ Piste
☐ Supports pédagogiques remis aux stagiaires

INFORMATIONS IMPORTANTES

☐ Précisions sur les dispenses de formation éventuelles ou les compléments éventuels

Sont dispensés :

- Les personnes nées avant 1988,
- Les personnes nées après le 01/01/1988, titulaires d'un permis (hors AM)

PERSONNES CONCERNÉES

☐ Toute personne souhaitant conduire un cyclomoteur entrant dans la catégorie concernée
☐ La catégorie AM du permis de conduire option cyclomoteur est la formation obligatoire pour pouvoir conduire un scooter. Elle équivaut au BSR ou Brevet de Sécurité Routière et n'entre pas dans le régime du permis à points.
Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h par construction

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

☐ L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir devenir
☐ Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
☐ Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue
☐ Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
☐ Prendre conscience des risques et limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs
☐ Attestation de suivi de la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière correspondant à la catégorie « AM » du permis de conduire (signé par un représentant légal pour les mineurs), en vue de la délivrance du permis AM option cyclomoteur, la validité est de 15 ans à partir de sa date de délivrance et renouvellement administratif
☐ L'attestation vous autorise à conduire en France un véhicule correspondant pendant 4 mois. Au-delà de ce délai, vous devez posséder le titre définitif de la catégorie AM du permis
☐ Formation non éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

☐ L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
☐ Évaluations théoriques et pratiques en continu
☐ A l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture

PERMIS AM

CONTENU DE LA FORMATION

Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire

- Séquence 1 : Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite (minimum 30 minutes)
 - Signalisation
 - Règles de circulation
 - Vitesse
 - Consommation d'alcool ou d'autres produits
 - Utilisation de distracteurs
- Séquence 2 : Formation à la conduite hors circulation (minimum 1 heure)
 - Equipements obligatoires– leurs rôles
 - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur)
 - Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité
 - Maîtrise technique du véhicule HORS circulation
- Séquence 3 : Apports théoriques (code de la route) (minimum 30 minutes)
 - Connaître la signalisation et comprendre son rôle
 - Règles de circulation
 - Positionnement du véhicule sur la chaussée
 - Franchissement d'intersections et régime de priorité
- Séquence 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (minimum 3 heures)
 - Démarrer
 - S'insérer
 - Prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu
 - Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
 - Freinage
 - Arrêt de départ en circulation (feux tricolore, Stop...)
 - Ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter
- Séquence 5 : Sensibilisation aux risques.
Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les stagiaires mineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal (minimum 1 heure)



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA AAC

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret numérique
- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explicative
- Démonstrative, active et de guidage
- Questions/réponses
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite
- REMC

DURÉE DE LA FORMATION

- 13H minimum obligatoire
- 2h de rendez vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3h (2h de théorie et 1h de pratique)

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
 Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1317€ TTC

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Être âgé de 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).
- Être âgé de 17 ans pour passer l'examen
- Posséder l'ASSR ou l'ASR
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :
 - Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée,
 - Avoir conduit plus de 3 000 km
 - Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
 - Avoir 17 ans
- La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur

PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC c'est-à-dire assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité, préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement.
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire
- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA AAC

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Connaître les principaux organes et les commandes du véhicule
 - Savoir s'installer
 - Savoir tenir et tourner le volant
 - Le dosage de l'accélération et du freinage
 - L'utilisation de la boîte de vitesse
 - Diriger la voiture en adaptant allure et trajectoire
 - Regarder autour de soi et avertir
 - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Rechercher la signalisation
 - Choisir sa voie de circulation
 - Adapter l'allure aux situations
 - Détecter, identifier et franchir les intersections
 - Connaître la procédure pour tourner dans les intersections en sécurité
 - Le franchissement de carrefour à sens giratoire
 - Savoir se stationner en épi, en bataille et en créneau

- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
 - Gérer des croisements, dépassements et le comportement quand on est dépassé
 - Passer des virages et conduire en déclivité
 - Savoir se comporter face aux divers usagers de la route avec respect et courtoisie
 - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - Savoir conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense
 - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
 - Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
 - Connaître les principaux facteurs de risque au volant
 - Connaître le comportement à adopter en cas d'accident
 - Faire l'expérience des aides à la conduite: régulateur, limiteur ...
 - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
 - Pratiquer l'écoconduite.





PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret numérique
- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explicative
- Démonstrative, active et de guidage
- Questions/réponses
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite
- REMC

DURÉE DE LA FORMATION

- 13h minimum obligatoire

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
 Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 965 € TTC



PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Être âgé de 16 ans minimum à l'inscription en formation traditionnelle ou 15 ans minimum en conduite accompagnée
- Être âgé de 17 ans minimum au passage de l'examen
- Posséder l'ASSR ou l'ASR
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple suite à un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
- Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables
- Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement
- Permis de conduire de la catégorie B restrictif B78, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluation finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1.

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Connaître les principaux organes et les commandes du véhicule
 - Savoir s'installer
 - Savoir tenir et tourner le volant
 - Le dosage de l'accélération et du freinage
 - L'utilisation de la boîte de vitesse
 - Diriger la voiture en adaptant allure et trajectoire
 - Regarder autour de soi et avertir
 - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Rechercher la signalisation
 - Choisir sa voie de circulation
 - Adapter l'allure aux situations
 - Détecter, identifier et franchir les intersections
 - Connaître la procédure pour tourner dans les intersections en sécurité
 - Le franchissement de carrefour à sens giratoire
 - Savoir se stationner en épi, en bataille et en créneau

- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
 - Gérer des croisements, dépassements et le comportement quand on est dépassé
 - Passer des virages et conduire en déclivité
 - Savoir se comporter face aux divers usagers de la route avec respect et courtoisie
 - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - Savoir conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense
 - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
 - Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
 - Connaître les principaux facteurs de risque au volant
 - Connaître le comportement à adopter en cas d'accident
 - Faire l'expérience des aides à la conduite: régulateur, limiteur ...
 - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
 - Pratiquer l'écoconduite.



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B - CS

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret numérique
- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explicative
- Démonstrative, active et de guidage
- Questions/réponses
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite
- REMC

DURÉE DE LA FORMATION

- 20h minimum obligatoire
- 2h de rendez vous préalable avec accompagnateur

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

Satisfaire les pré-requis
Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1580 € TTC

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Être âgé de 18 ans au moins
- Avoir validé la formation initiale
- Posséder l' ASSR ou l'ASR
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

INFORMATIONS IMPORTANTES

- La période d'apprentissage en conduite dite supervisée, prévue à l'article L. 211-4, est encadrée par un accompagnateur titulaire depuis au moins cinq ans sans interruption de la catégorie B du permis de conduire.
- La période d'apprentissage en conduite supervisée commence par un rendez-vous pédagogique préalable entre l'enseignant de la conduite, l'accompagnateur et l'élève conducteur

PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
 - Acquérir de l'expérience de conduite à moindre coût pour compléter sa formation initiale et, en cas d'échec à l'examen pratique, d'améliorer ses acquis en attendant de le repasser
 - Augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
 - Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes
 - Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables
 - Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement
- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
 - Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B - CS

☐ Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et les commandes du véhicule
- Savoir s'installer
- Savoir tenir et tourner le volant
- Le dosage de l'accélération et du freinage
- L'utilisation de la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

☐ Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation
- Choisir sa voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Détecter, identifier et franchir les intersections
- Connaître la procédure pour tourner dans les intersections en sécurité
- Le franchissement de carrefour à sens giratoire
- Savoir se stationner en épi, en bataille et en créneau

☐ Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
- Gérer des croisements, dépassements et le comportement quand on est dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Savoir se comporter face aux divers usagers de la route avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Savoir conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

☐ Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant
- Connaître le comportement à adopter en cas d'accident
- Faire l'expérience des aides à la conduite: régulateur, limiteur ...
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'écoconduite.





PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B - AAC

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret numérique d'apprentissage
- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Explicative
- Démonstrative, active et de guidage
- Questions/réponses
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Simulateur de conduite
- REMC

DURÉE DE LA FORMATION

- 20h minimum obligatoire
- 2h de rendez vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3h (2h de théorie et 1h de pratique)

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

- Satisfaire les pré-requis
- Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 1806 € TTC

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'Epreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire
- Posséder l'ASSR ou l'ASR
- Être âgé de 15 ans au moins pour débiter la formation
- Être âgé de 17 ans pour obtenir le permis B
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Peuvent se présenter à l'examen pratique, que les candidats qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit plus de 3 000 km
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques
- Avoir 17 ans

La délivrance de l'Attestation de Fin de Formation Initiale vaut reconnaissance d'une équivalence à la partie pratique du Permis AM (ex BSR) pour l'option quadricycle léger à moteur

PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC c'est-à-dire assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité, préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome
- Améliorer les modes de réflexion et les aptitudes à percevoir les risques au moment où ils acquièrent d'avantage d'assurance en tant que conducteur et plus largement dans les divers modes de déplacement.
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire
- Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif
- Attestation de fin de formation
- Formation éligible au CPF

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Évaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences
- Bilan de compétence
- Évaluations finale : épreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduire et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B - AAC

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Connaître les principaux organes et les commandes du véhicule
 - Savoir s'installer
 - Savoir tenir et tourner le volant
 - Le dosage de l'accélération et du freinage
 - L'utilisation de la boîte de vitesse
 - Diriger la voiture en adaptant allure et trajectoire
 - Regarder autour de soi et avertir
 - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Rechercher la signalisation
 - Choisir sa voie de circulation
 - Adapter l'allure aux situations
 - Détecter, identifier et franchir les intersections
 - Connaître la procédure pour tourner dans les intersections en sécurité
 - Le franchissement de carrefour à sens giratoire
 - Savoir se stationner en épi, en bataille et en créneau

- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
 - Savoir évaluer et maintenir les distances de sécurité
 - Gérer des croisements, dépassements et le comportement quand on est dépassé
 - Passer des virages et conduire en déclivité
 - Savoir se comporter face aux divers usagers de la route avec respect et courtoisie
 - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
 - Savoir conduire dans une file de voiture et dans une circulation dense
 - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
 - Savoir suivre un itinéraire de manière autonome
 - Connaître les principaux facteurs de risque au volant
 - Connaître le comportement à adopter en cas d'accident
 - Faire l'expérience des aides à la conduite: régulateur, limiteur ...
 - Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
 - Pratiquer l'écoconduite.



PERMIS DE CONDUIRE – ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissance en salle de code
- Accès Internet

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique collectifs
- Test de connaissance en auto-école ou via un accès E-learning

DURÉE DE LA FORMATION

- La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève.
- Possibilité de « stage de code » sur six demi-journées.

MODALITÉ ET DÉLAI D'ACCÈS

- Satisfaire les pré-requis
- Inscription possible sous 14 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.
- Être titulaire d'un numéro NEPH
- Être inscrit sur FRANCE TITRES

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

LIEU ET NATURE DE L'ACTION

- Consultez nos sites Internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.auto-école-3d.fr, www.autoecolefcsr.fr ou sur www.cer-battentier.com

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUES

M. LETONDOR

ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ :

Auto-école conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Nous acceptons les personnes en situation d'handicap sous réserve de notre capacité à nous adapter et à vous former.

TARIFS ET FINANCEMENTS

- A partir de 45€ TTC

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 ans le jour de l'examen
- Être âgé de 15 ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

PERSONNES CONCERNÉES

- Tous candidats à un permis de conduire pour lequel l'obtention de l'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE est obligatoire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre la signalisation routière, afin que le langage universel, commun à tous les usagers de la route, soit exploité de façon à garantir une réponse sécuritaire et citoyenne
- Réussir l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire

MODALITÉS DE SUIVI ET VALIDATION DES ACQUIS

- Séries d'examens permettant de s'évaluer
- Épreuve théorique générale ; cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen agréé

CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, et l'arrêté du 19 février 2010 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B et de la sous-catégorie B1

LES PREMIERS SECOURS

- Règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser, alerter) et mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route.

LE CONDUCTEUR

- Importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers.
- Fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment temps de réaction, et de modifications des comportements du conducteur lié aux effets de l'alcool, des drogues et des médicaments, des états émotionnels et de fatigue.

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DIVERS

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.
- Facteur de sécurité concernant le changement du véhicule et des personnes transportées

RÈGLES D'UTILISATION DU VÉHICULE EN RELATION AVEC LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Utilisation pertinente des avertisseurs sonores
- Consommations de carburant modéré
- Limitation des émissions polluantes

DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

- En particulier celles concernant la signalisation, y compris le marquage, les règles de priorité et les limitations

ÉLÉMENTS MÉCANIQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DE LA CONDUITE

- Pouvoir détecter les défauts les plus courants pouvant affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux et les clignotants, les catadioptriques, les rétroviseurs, les lave-glaces et essuies-glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore.

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES EN PRENANT ET EN QUITTANT LE VÉHICULE

- S'installer au poste de conduite
- Prendre et quitter son véhicule

LA ROUTE

- Principes les plus importants afférents au respect des distances de sécurité entre les véhicules, à la distance de freinage et à la tenue de route du véhicule dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées.
- Risques de conduite liés aux différents états de la chaussée et notamment leurs variations avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour ou de la nuit.
- Caractéristiques des différents types de route et prescriptions légales qui en découlent.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES

- Utilisation des ceintures de sécurité et équipements de sécurité concernant les enfants
- Aides à la conduite

PERMIS DE CONDUIRE – ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

▣ **LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE**

- Risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route, aux catégories d'usagers les plus vulnérables tels que les enfants, les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite.

▣ **THEMATIQUES TRAITÉES**

- Les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite
- L'influence de la fatigue sur la conduite
- Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée
- Les usagers vulnérables
- La pression sociale
- La pression des pairs

